



Valoriser des produits et services respectueux à travers les Ecolabels, NF Environnement et l'Ecolabel européen

Appliquer le principe de précaution, appliquer le principe de substitution, réduire significativement les rejets polluants dans tous les milieux, accroître la surveillance et la prévention de la qualité de l'air intérieur, interdire l'usage des substances les plus dangereuses, promouvoir une gestion durable des forêts, valoriser l'utilisation des pompes à chaleur....

Autant de propositions du Grenelle de l'Environnement auxquelles **les écolabels peuvent contribuer.**

Les écolabels tels que la marque NF Environnement et l'eco-label européen ont en effet pour objectif de valoriser les produits les plus respectueux de l'environnement en prenant en compte **l'ensemble du cycle de vie** et ainsi tenir compte de tous les impacts environnementaux d'un produit ou d'une activité de service, de sa conception à sa fin de vie.

Pour répondre à cette problématique, les critères à respecter pour l'écolabel mettent en avant **des exigences environnementales** qui permettent de réduire les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau et des sols, les émissions dans l'air, l'interdiction de certaines substances dangereuses voire d'autres exigences, tout en maintenant les qualités d'usage.

Les aspects santé sont également pris en compte, en fonction des familles de produits. Ainsi pour l'eco-label européen « détergents », l'interdiction d'utiliser des parfums et des colorants sensibilisants permet de répondre au principe de précaution et à l'exigence de réduire l'émission et la dispersion des polluants reconnus pour leur caractère nocif pour la santé.

La gestion durable des forêts est également examinée dès qu'un écolabel est envisagé sur les produits nécessitant en amont l'utilisation de matières premières issues de la forêt. Ainsi les écolabels pour les papiers à copier, papiers graphiques, les papiers absorbants, les cahiers scolaires et l'ameublement mettent tous en avant le critère « gestion durable des forêts » avec des exigences strictes puisqu'il est demandé un % minimum de bois provenant de forêts certifiées par PEFC, FSC ou équivalent.

Les écolabels tels que la marque NF Environnement ou l'eco-label européen sont le meilleur moyen de valoriser des produits ou services répondant à ces exigences. L'application de la norme internationale ISO 14024 offre la garantie de l'élaboration d'un cahier des charges prenant en compte **l'avis de toutes les parties prenantes** sur les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie d'un produit ou service. **La certification par tierce partie** permet de garantir à l'ensemble des consommateurs et utilisateurs de ces produits que **l'étiquetage environnemental est exact et contrôlé.**

Aujourd'hui, une cinquantaine de familles de produits ecolabellisés (à titre d'exemple les peintures, les détergents, la bureautique, les papiers, l'électroménager..) permet de répondre aux besoins des consommateurs et des acheteurs publics.

On constate une augmentation en nombre d'entreprises de 30 % chaque année depuis 2004 avec une visibilité sur le marché qui augmente à peu près dans les mêmes proportions. La part de produits ecolabellisés sur le marché représente entre 1% et 14% selon les familles de produit (14 % pour les peintures et 1,8 % pour les nettoyeurs ménagers)

Ces résultats sont encourageants mais pourraient être décuplés par une communication et une promotion ambitieuse pour ces écolabels auprès des consommateurs et des acheteurs en particulier les acheteurs publics sans oublier la grande distribution.